

L'INVENTION (II)

LA DIALECTIQUE ENTRE CRÉATIVITÉ ET INSTITUTION

8 novembre 2017 – Première séance

Pierluigi Basso Fossali

Invention et institutionnalisation de la créativité¹

0. Introduction

Le concept d'*institution* est au cœur de la vie sociale des signes, malgré sa marginalisation apparente dans les sciences du langage. Pour Whitney et Saussure la langue est une institution. Le moins qu'on puisse faire est de reconnaître la prestation du langage pour l'exemplification des valeurs régulatrices partageables, pour l'instauration performative et le déploiement normatif des institutions, pour leur fonctionnement interne et pour leur communication externe, pour la thésaurisation de leurs résultats et pour la négociation publique de leur mise à jour. Ainsi, grâce aux médiations linguistiques, l'institution n'est pas la coordination d'une extension, formalisation pérennisation et constance d'application d'une intentionnalité collective en acte, mais une délégation de dispositifs sémiotiques qui peuvent continuer à fonctionner même face à une reconnaissance sociale tacite et à une application irréfléchie.

Je commencerai alors par une définition provisoire. Les institutions sont des instances organisatrices qui offrent des (i) opportunités structurales, (ii) des programmes collectifs et (iii) des indicateurs de performativité efficiente en tant que modèles d'interaction inclusive et de coopération exclusive dotés d'une histoire (donc, d'un fondement et d'un tradition). Cette définition non seulement mériterait plusieurs commentaires mais dessine un champ d'interrogation pour la recherche sémiotique. En particulier, on peut remarquer une série des doubles ordres de fonctionnement sémiotique : (a) des tensions entre la tiercéité impersonnelle des dispositifs et l'esprit fédérateur d'un *nous* qui se reconnaît dans l'institution ; (b) la façade dialogique externe de l'institution et la teneur associative des interactions internes ; (c) l'efficience des fonctions exercées

¹ Rédaction provisoire.

évaluées selon des paramètres internes à l'organisation et l'efficacité appréciée selon les retombées des pratiques institutionnelles ; (d) la synchronie performative des actes et la stratification mémorielle qui qualifie diachroniquement l'autorité et le crédit des interventions institutionnelles.

Ce cadre problématique néglige encore des aspects fondamentaux : l'instauration des institutions et leur créativité interne. De tels aspects affectent le *regard institutionnel* malgré son inclinaison performative, son idéologie pragmatique assumée par défaut.

Le paysage de la signification institutionnelle problématise l'appréhension phénoménologique des instances et des scénarios, car chaque performance alignée voit une sorte de bifurcation entre le sens qu'elle va instituer et les fondements de l'institution qui se retirent dans une profondeur inanalysée et anonyme. Le fonctionnement institutionnel relève d'une re-production, d'une constitution locale de sens² (d'une sémiose, ou d'une *Sinnstiftung*, pour utiliser le concept husserlien) qui va s'appuyer toutefois sur une configuration de sens préexistante : cette-ci est déjà une "architecture" qui structure et canalise la signification (*Sinnbildung*, voir Schnell 2010, p. 366) et qui peut être traitée, en synchronie, comme une boîte noire. En tout cas, le sens appréhendé, la signification phénoménologique est transcendé par une dimension qui se distribue de manière inégale sur les plans de pertinence des sémioses publiques et individuelles. Le paysage du sens social se révèle plein de cavités ; les transformations qui gardent le sens en vie sont alors karstiques, comme un fleuve de signification caractérisé par des émergences (les actes performatifs, les communications inter-institutionnelles) et des tensions sémantiques souterraines. Cela semble attribuer au réseau institutionnel du sens social une sorte de psychologisation ; on commence à voir les institutions comme des sujets irritables, émotifs, dotées d'une mentalité, bref comme des « personnes d'ordre supérieur », pour utiliser encore une fois une expression très chère à la phénoménologie husserlienne³. Ici, l'élévation (« l'ordre supérieur ») ne relève pas d'une transcendance, mais tout simplement de la possibilité de pouvoir faire l'expérience d'une personnalité. L'individu profite du modèle institutionnel

² « Les pratiques peuvent être dites "sémiotiques" dans la mesure où [...] produisent du sens dans l'exacte mesure où le cours même de la pratique est un agencement d'actions qui construit, dans son mouvement même, la *signification* d'une situation et de sa transformation. Le cours d'action transforme en somme le *sens* visé par une pratique en *signification* de cette pratique » (Fontanille 2008, p. 3).

³ Voir les textes *Gemeingeist* I et II sous-titrés « Communautés personnelles d'action » (1921) et « Unités personnelles de rang supérieur » (1918-21).

comme forme de vie validée mais encore capricieuse et inachevée : entre l'*institution instituante* et l'*institution instituée* se situe encore un projet vivant et distribué. Certes, la « mélodie » institutionnelle peut être durable seulement si les individus qui la participent agissent de concert et acceptent ainsi un régime d'habitudes liées, entrelacées, compénétrées (Perreau 2013, p. 120). Sans l'émergence d'une concertation, l'institution risque d'être désertée.

L'institution se propose en tant qu'horizon destinal préalable (*Sinnbildung*), canalisation des parcours existentiels auxquels on peut se confier ou s'opposer. Mais le pouvoir séducteur de l'institution réside moins dans son *Urstiftung*⁴ que dans son style constituant. Ce dernier est une constitution originaire qui fonctionne encore comme modèle des expériences à venir. Ainsi, nous pouvons résister au destin institutionnel de nos formes de vie (par exemple, coïncider avec notre rôle professionnel), et continuer à être séduits en même temps par le style constitutif (et désormais constituant) de l'institution : son économie perceptive et décisionnelle.

Si la forme de vie relève d'une gestion du sens face à l'irrégulier et à ce qu'on n'arrivera jamais à régler, elle est portant suspendue socialement entre plusieurs propositions formelles pour la seule importante nécessité de signifier des appartenances et des distinctions engageantes.

À la triangulation élastique entre une *intentio auctoris*, une *intentio operis* et une *intentio lectoris* (Eco 1979) s'ajoute alors une *intentionnalisation institutionnelle* qui va interconnecter les instances concernées de manière conventionnelle (*statuts*) mais "inexplicite" (voir les fondements tacites de l'*agir de concert*, même si ce dernier peut être plein de dissonances). L'investigation obsédante de cette intentionnalité subjacente est plutôt rare et ne peut que déplacer l'engagement des interactants, au point d'invalider les finalités performatives initiales de leur prise d'initiative. Comme une sémiotique à l'œuvre, l'institution a posé sa réflexion épistémologique dans une profondeur historique éloignée, qu'on peut moins dégager que célébrer. Cela ne peut que développer un imaginaire et même un « inconscient institutionnel » (Ladmiral 1980). Cet inconscient institutionnel ne peut qu'être développé ultérieurement par des institutions qui ne relèvent pas d'une *personne d'ordre supérieur* : c'est le cas de la *langue*. Mais si l'imaginaire se développe à partir d'un manque du plan de l'expression précis, la langue balance son institutionnalisation abstraite et anonyme avec une détermination explicite des ressources sémiotiques, ce qui va constituer un inconscient symbolique dont

⁴ Husserl, *Méditations cartésiennes*, in *Husserliana*, I, § 50.

toutes les institutions profitent afin d'y renvoyer les raisons ultimes de leur arbitraire. Avec son style lapidaire, Bourdieu (1997, p. 351) disait que l'institution est « l'être arbitraire qui a le pouvoir d'arracher à l'arbitraire », d'instituer l'arbitraire (ibid., p. 330).

L'institution en acte s'exprime à travers des *modèles pour* réaliser des fins, mais elle cache en grande partie les *modèles de* dont elle-même est une expression, ce qui masque une portée et une *ambition hétéro-référentielle* (« être une institution exemplaire »). Si chaque institution est une exemplification d'institutionnalisation qui se libère de justifications ultérieures concernant son action modélisatrice, on projette immédiatement sur les institutions, en tant que *modèles pour*, la responsabilité de la codification des fonctions particulières et des dispositifs.

Pourtant, les institutions de sens, en tant que *modèles de*, ne manquent pas d'influencer les formes de vie⁵ sur plan esthétique ; les vécus de signification reçoivent des propositions formelles spécifiques : temporelles, spatiales et actantielles. À travers les contributions de François Ost, Jacques Fontanille a suggéré que « les principes du droit peuvent être considérés comme appartenant à un processus de temporalisation (et de détemporalisation) des relations entre les institutions et les acteurs sociaux [...]. Il n'est possible de dire le droit qu'en précisant en même temps son régime temporel, parce que ce régime temporel fonde une forme de vie sociale. L'enjeu est bien entendu le maintien et le renforcement du lien social, par le choix des régimes temporels appropriés : en bref, la persévérance dans le cours de vie collectif » (Fontanille 2015, p. 180).

Dans une contribution récente, Dominique Maingueneau focalise l'attention sur les institutions discursives en soulignant « la réversibilité entre l'activité énonciative et les structures qui en sont à la fois la condition et le produit » (2015, p. 17). Dans l'interface entre légitimité et efficacité performative, l'institution discursive positionne un « geste créateur » qui « mobilise, qu'il le veuille ou non, l'espace qui le rend possible, et ce même espace ne tient que par les gestes créateurs qu'il rend possibles » (ibid., p. 18). Voilà une présentation pertinente des relations entre institution et créativité qui interroge la sémiotique

⁵ « Les formes de vie sont nécessairement à l'articulation entre l'individuel et le collectif : validées ou validables collectivement, portées par un groupe ou une société toute entière, elles ne peuvent être manifestées que par le comportement des acteurs, individuels ou collectifs, en congruence ou en rupture avec la norme et l'usage » (Fontanille 2015, p. 87).

à l'intersection entre un potentiel fonctionnel (*modèle pour*) et un potentiel formateur (*modèle de*⁶).

La tradition institutionnelle ne cache pas la réinstitutionnalisation du sens qu'elle préside. Quant aux institutions discursives, on peut s'interroger si elles ne découpent les domaines sociaux d'appartenance selon des pertinences transversales qui relanceraient la polémologie interne aux communautés concernées. Les controverses scientifiques peuvent assumer un objet d'étude seulement à la condition que ce dernier soit préalablement cartographié par une institution du sens. Mais si la pensée analogique qui informe les abductions est alors totalement "hors norme", elle n'est pas pourtant "hors jeu". Les institutions discursives, dans leur promotion d'un sens potentiellement transversales, arrivent à exemplifier davantage le potentiel instaurateur originaire des institutions.

1. Invention et institutionnalisation de la créativité

1.1. Institutionnalisation des jeux de langage

La dimension *symbolique* du sens semble strictement liée à l'institutionnalisation des *interprétants*⁷. À cela le symbolique ajoute une vocation à la *récurtivité* qui donne à la culture sa propre armature architecturale. Ainsi, l'intentionnalité se structure et se reconnaît dans les mailles d'une langue agie à l'intérieur des scènes et des domaines préalablement instaurés par d'autres actes symboliques. Searle (1995, p. 132) parle de la générativité d'actes institutionnels afin de construire les niveaux supérieurs de l'institution même ; il parle alors d'« actes de création institutionnelle ». Pour ce qui nous concerne, nous préférons les nommer « actes d'instauration reproductive de l'institution » ou tout simplement « actes institutionnels » si leurs opérations se limitent à des régulations internes,

⁶ Pour la distinction entre modèles *pour* et modèles *de* voir Geertz (1966, p. 26-27).

⁷ Au fond, la question de l'institutionnalisation du sens renvoie au débat entre l'étude des signes à partir de leur appartenance à un système et l'ouverture épistémologique à un signe comme point de départ d'une inférence locale qui commence à tramer des relations avec d'autres signes. Nous savons que pour Benveniste cette dernière posture épistémologique, attribuée à Peirce, n'avait pas la possibilité de se constituer en tant que science (cf. Benveniste 2012, pp. 68-69 : « Il n'y a pas de science possible hors du langage »). La science peut-elle assumer en tant qu'objet d'étude seulement un élément préalablement cartographié par une institution du sens appartenant au même domaine ou éventuellement à d'autres domaines ?

à des délégations et à des attributions de statuts. Au contraire, tôt ou tard un acte créateur a comme corrélat une nécrose d'autres éléments de l'architecture institutionnelle.

La sémiotique, à travers l'étude des médiations sémiotiques, ne peut qu'être la discipline la plus stratégique pour mettre en évidence la perméabilité des institutions de sens dans les actes de langage individuels. Cela peut indiquer un programme d'analyse du caractère négocial et public de la signification et signaler en même temps les ruptures énonciatives, là où une émancipation culturelle est localement revendiquée. De manière implicite nous sommes déjà en train de répondre de manière négative à la question posée par John Searle en 1995 : tous les faits sociaux sont-ils des faits institutionnels ?

Les institutions sont des *compartimentations* de l'appropriation des ressources symboliques, là où l'*être propre à* (habilitation) et le fait de *s'approprier de* (potentiel d'émancipation) entrent dans une dialectique productive : d'une part, suivre une *organisation* affirmée et ses *procédures* ; d'autre part, démontrer un *engagement* qui dépasse les rôles actantiels attribués. Ainsi, les domaines sociaux sont caractérisés par l'institutionnalisation non seulement d'une *conformité* performative mais aussi d'une émancipation immédiatement interprétable comme une richesse du *jeu*. Les *intrants (inputs)* arbitraires de l'institutionnalisation trouvent une sorte d'équilibre symbolique à travers les *extrants (outputs)* indéterminés des jeux de langage. La forme de vie des institutions humaines est possible à la condition que les systèmes médiateurs proposés ne soient pas générateurs des jeux à états finis. La calculabilité toujours répétable de la signification n'aurait pas besoin des mémoires institutionnelles, donc de culture.

L'invention n'est qu'une sorte de réinitialisation d'une dialectique entre *règle* et *indétermination* que l'institutionnalisation des jeux de langages exemplifie en tant que fondement de la vie culturelle. Cela dit, l'invention relève de l'institution quand les dispositifs proposés permettent à la créativité de rester interprétable même face à des aptitudes fortement polémiques. La définition de l'invention de la part des institutions reste largement opaque, sans perception aucune que l'invention des procédés prime sur l'invention des produits. Pourtant, on impose que la fabrication de ces derniers soit explicitée, décrite, normée et répétable avec une économie des efforts intellectuels initiaux. De plus, le cas des inventions de sélection (choisir un composé ou une espèce biologique parmi

d'autres) reste une découverte avant la procéduralisation de son exploitation industrielle en tant qu'apport technique répétable, performant et économique.

La bienveillance de l'invention réside dans le fait qu'elle arrive à situer le front d'innovation possible, en canalisant les tensions polémologiques vers un consensus sur des lignes de fuite potentiellement performatives, donc bénéfiques pour l'institution même. Non seulement, le dispositif élaboré par l'invention est normalement un promoteur d'un consensus d'ordre supérieur, selon une sorte de *sublimation* des tensions sociales qui peut faire oublier les défauts de fondations des conventions et la fluctuation de la concertation. Le *dispositif* n'est qu'une scénarisation actantielle "supra partes", élaborée à l'intérieur d'un domaine social, de manière à instituer une "légalité du sens" qui établit une économie des rôles actantiels, des calculs sur la base d'une *agentivité* déterminée et délimitée, une sensibilisation à l'interprétation subjective liée à la connexion entre *délégation* et *assomption* (en amont) et *imputation* et *engagement* (en aval). Si l'invention doit intervenir de manière imprévisible mais constante dans la vie de l'institution c'est pour éviter une superposition entre *régularité* et *règle*, pour conjurer l'asphyxie du calcul de dispositifs désormais despotiques.

En tout cas, nous ne partageons pas l'idée de John Searle (1995, tr. it. p. 69) selon laquelle l'institution ne s'épuise pas avec l'usage réitéré : en tant que tradition soutenue par un principe régulateur, ses règles constitutives vivent en consommant la résonance de l'invention qui les a instaurées. Il faudrait étudier donc les stratégies à travers lesquelles l'institution lutte contre sa désémantisation, ne pouvant pas se limiter à indiquer les statuts et à dicter les procédures. L'indisponibilité envers la mise à jour des institutions est normalement compensée par la violence et s'oppose ainsi à la démocratie en tant que transparence des inflations et des déflations de pouvoirs échangeables.

Searle (1995, p. 112) estime que certains statuts n'ont aucune relation avec le pouvoir, en particulier les distinctions honorifiques. En réalité, personne ne peut nier que l'attribution d'un titre honorifique va changer l'agentivité d'un acteur social. L'économie symbolique d'une institution modalise par défaut l'espace social, mais les distinctions honorifiques peuvent démontrer aussi que l'institution distribue des charges modales selon une durée non illimitée, voire à échéance. Par contre, pour un fonctionnaire public, perdre la face est un fait social ponctuel qui n'est pas réductible à un fait institutionnel.

1.2. Dispositifs et créativité

Il faut reconnaître qu'une dose de créativité interprétative est garantie par les dispositifs mêmes ; ainsi, les acteurs sociaux ont la possibilité de réaffirmer une paternité des résultats obtenus. En même temps, la créativité indique que l'invention a produit réellement une transformation des instances concernées à long terme : à travers le taux de créations on mesure la portée historique de l'*efficacité symbolique* de l'invention.

L'invention encadrée par l'institution possède des chances majeures, voire les préconditions essentielles pour se transformer en *innovation*. Nous n'avons pas le temps ici d'ouvrir le chapitre important concernant la *brevetabilité* des dispositifs, laquelle prévoit que les candidats publiques à l'invention doivent : (i) respecter des caractéristiques canoniques pour la reconnaissance de l'invention, (ii) ne pas entrer dans une catégories exclues⁸, (iii) présenter une activité inventive de manière ostensive et (iv) être susceptible d'application » (Louis 2017, p. 16). Le brevet, au-delà de son contexte technologique, montre que l'institution cherche à imposer des « îlots de monopole dans un monde de libre compétition » et sa première exemplification historique (VI^{ème} siècle avant notre ère) concernait le monopole accordé à l'inventeur d'une recette de cuisine (ville de Sybaris, cité de la Grande Grèce, aujourd'hui Calabre). L'institutionnalisation de l'invention prévoit l'établissement de critères conventionnels pour sa reconnaissance : par exemple, « l'ajoute d'une caractéristique superflue à un produit connu ne lui confère pas le de caractère nouveau » et donc le statut d'invention est nié. Même chose pour ce qui concerne le taux d'optimisation d'un procédé afin de le reconnaître comme une invention (ibid. p. 258-59) : il faut établir des critères conventionnels.

Si la tension de l'inventivité va vers le renouvellement des dispositifs et des artifices, la créativité vise déjà la forme de vie d'une entité culturelle. Ainsi, l'inventivité ne peut pas être conçue comme une méta-créativité ou une observation de second ordre sur les créations car il lui manque le souffle de la création, la teneur expérientielle d'une instance autonome déjà inscrite telle quelle à l'histoire.

⁸ Pendant la Révolution Française, « avec un décret des 20 et 25 septembre 1792 [...] le champ de la brevetabilité est limité aux inventions relatives “aux arts et métiers” (Louis 2017, p. 22). On signale aussi « l'exclusion des inventions contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à la dignité de la personne humaine » (ibid. p. 186).

Pourtant, à travers l'invention d'une technique qui s'institutionnalise, on cherche à nier le caractère adventice de la création, à "remotiver" son caractère apparemment arbitraire et occasionnel et à ré-embrayer ainsi son apparence d'étrangeté.

La création ne se produit pas dans le vide, mais dans un procès de redétermination des relations entre le domaine *propre* et le domaine *étranger*. Bien que les grammaires des jeux de langage et la praxis énonciative soient introjectées par les acteurs sociaux, on assiste dans l'acte créateur à une sorte de destination inédite de l'énonçable, à une dramatisation de la prise d'initiative, étant donné que l'espace d'intervention tout entier devrait se soumettre à des valorisations électives. Pourtant, il n'existe pas de lutte entre la langue et la téléologie créatrice individuelle. Certes, règles et normes sont un fond qui peut bien exalter la possibilité de *singularisation* de l'énonciateur, mais ce démarcage ne peut que traiter le patrimoine sémiotique tantôt comme une matière à retravailler, tantôt comme un dépôt des formes susceptibles de nouvelles projections heuristiques (dans la création on découvre aussi, comme l'a souligné l'année dernière François Rastier).

Le risque interne à la création est lié à l'indétermination stratégique des interventions qu'on veut effectuer. Hofstadter (1979, p. 727) avance que la créativité commence dès que la programmation n'est plus transparente aux yeux des créateurs mêmes. Les intentions créatives programment leur opacité au profit d'une symbolisation identitaire rétroactive: "réussir à être" dans l'attestation de l'"avoir fait".

2. L'institution de la langue

2.1. Arbitraire et pluralité

Saussure, comme Husserl, pensait la langue en tant qu'institution *sui generis*. D'une part, l'idée que l'arbitraire de la langue puisse constituer le socle d'une convention sociale totalement émancipée de la nature n'était pas convaincante. D'ailleurs, le débat actuel dans les sciences du langage montre l'exigence d'une réincorporation des instances énonciatives et d'une vision praxéologique et transitionnelle de la sémantique. D'autre part, Saussure, de manière originale par rapport à Whitney, cherche à souligner que le problème fondamental de

l'arbitraire n'est pas l'autonomisation radicale d'un *ratio* entre expression et contenu, mais le fait que ce *ratio* ne permet pas une création « raisonnable » comme dans les autres institutions de sens.

Cette vocation "irraisonnable" ne peut pas être justifiée à travers l'argument que la raison est seconde, à savoir un fruit historique et pluriel du langage. Les connexions entre perception et signification linguistique semblent empêcher un manque radical d'inhérence du langage aux espaces d'interaction et à leur rationalité. De plus, il y aurait une conciliation difficile entre la nature sociale de la langue et l'arbitraire : le sens n'est pas dépourvu de connotations, d'une *doxa* inscrite à l'intérieur de l'élaboration des signifiés linguistiques. L'institutionnalisation de la langue ne peut pas être liée à une sorte de pureté initiale.

Dans la tradition saussurienne, il y a deux niveaux à considérer : une origine « arbitraire » qui se répète constamment dans l'absence de tout contrôle sur l'évolution de la langue (Saussure) et une signification publique en acte qui expriment les appréciations collectives (Hjelmslev), entre autres, celles qui concernent les systèmes de rationalité qui gouvernent les institutions.

On cherche à introduire une politique de la langue et des conventions métalinguistiques avisées, mais l'auto-institutionnalisation de la langue semble capable d'éroder partiellement les instaurations performatives des domaines sociaux à travers une dynamique sémiologique consubstantielle : la multiplication des pertinences, la pluralisation des écarts susceptibles d'appréciation. La langue ne pressent, ni déconstruit les élaborations créatrices de sens, mais elle est le reflet de l'invention d'une immunisation contre le figement de l'arbitraire aussi bien que contre sa prolifération incontrôlée.

La dialectique entre langue et parole, organisation générale et organisation locale ne serait que l'institution d'un dispositif général de jeu structurant la gestion domaniale de valeurs à fondement multiple. Sans prétention de résoudre une question gigantesque, on peut quand même avancer l'idée que chaque sémiotique participe de l'institutionnalisation de la pluralité des institutions de sens, avec un équilibre productif entre des tensions centrifuges (*déconstructrices*) et des tensions centripètes (*remotivatrices*).

2.2. *Normer et varier*

Les argumentations précédentes risquent de donner une vision hiérarchique dans la relation entre la langue et les autres institutions, ce qui pourrait nous conduire à sous-estimer la rentrée inévitable de la langue dans les patrimoines sociaux. Non seulement il y a une politique de la langue, une pédagogie, une orthophonie, etc., mais toute une série de tensions paritaires entre langue et société méritent bien une prise en compte théorique et naturellement une description. D'une part, il faudrait parler des tensions "pari-thétiques", c'est-à-dire dotées, de manière comparable, d'une force positionnelle capable d'instaurer des valeurs ; d'autre part, selon une sorte de jeu dialectique, langue et société semble s'échanger les rôles institutionnels de *normaliser* et de *varier*.

Au fond, l'institution *sui generis* de la *langue* peut rentrer parmi les institutions sociales seulement quand son germe originel permet à sa logique thétique de garder un certain équilibre dans l'instauration conventionnelle des valeurs : il faut compenser réciproquement effort normatif et orientation pluralisante (paradigmatisation et différenciation, assimilation et dissimulation).

Le dialogue entre les institutions non seulement hérite de cet échange de rôles entre la normativisation et la variation, mais implique une introjection du principe qui se déploie en dialectique entre des attitudes orientées vers l'uniformisation ou celles orientées vers la créativité.

L'arbitraire de la langue est une pluralisation encore immotivée, l'abandon d'une signification unifiée par le monde de l'expérience perceptive, ou peut-être l'exploitation irraisonnable de défauts de solidarité interne de ce dernier (reflets, mirages et d'autres illusions encore). Cette force instauratrice doit-elle être imitée par les autres institutions ? L'institution la plus solide serait-elle celle qui échappe à l'exemplification d'une instauration explicite ou consciente ? Faut-il oublier le caractère contradictoire d'un double mandat – *normer* et *varier* – pour se plonger de manière confortable dans les vécus de signification ou faut-il assumer sciemment le paradoxe d'une culture qui est à la fois force uniformisante et ressource d'émancipation ?

Comment expliquer que chaque institution réclame ses propres actes de langages performatifs pour accepter ensuite d'être aussi l'agence de validation des traductions des valeurs instaurées par les autres institutions ?

2.3. Remotivation et ressource locale

Au-delà de la tradition saussurienne, on peut repérer des réflexions ultérieures sur le changement linguistique, mais qui soulignent davantage, selon un horizon pragmatique, les relations hétérarchiques entre langue et société. En ce sens, l'arbitraire de la langue peut bien devancer la différence rationnelle à travers des variations qui invitent à une remotivation pertinente *a posteriori*, mais la variation linguistique est et reste *intra-systémique* (Halliday 1978, p. 214) car l'institution *langue* est immédiatement connectée à des jeux de langage spécifiques (Wittgenstein).

C'est chez Benveniste qu'on trouve la conception bidirectionnelle de l'appropriation de la langue de la part des acteurs sociaux ; d'une part, il y a évidemment l'apprentissage qui permet finalement d'activer la force thétique de la langue, de se positionner en tant que « sujets » ; d'autre part, il faut reconnaître « l'appropriation du langage à l'ensemble des données qu'il est censé traduire, l'appropriation de la langue à toutes les conquêtes intellectuelles que le maniement de la langue permet » (Benveniste 1974, p. 21). Les ressources linguistiques, si elles profitent d'un codage fonctionnel, elles ont néanmoins une consistance locale, praxéologique, leur finalisation étant émergente dans la scène communicationnelle.

Dans la linguistique systémique fonctionnelle on estime que « Le langage symbolise activement le système social, ce qui veut dire qu'il va créer ce dernier au moment même qu'il vient créer par celui-ci » (Halliday 1978, tr. it. p. 206). Par exemple, l'institution continue du caractère différentiel d'un dialecte ou d'un argot n'est pas indépendante de la tension entre les membres d'une collectivité et ses voisins » (*ibid.*, p. 209).

Le couplage entre langue et société indique un circuit vertueux d'institutionnalisation dont il faudrait expliciter non seulement l'efficacité mais les apports, les transformations, les principes écologiques. L'institution de la langue est la construction paradoxale d'une *possibilisation* à travers des règles : instituer la créativité, l'imprédictibilité du discours. Le langage n'est pas seulement une ressource en termes de stock de possibilités déjà apprises, mais en termes de faire apprendre à la langue des possibilités ultérieures (ressource de *possibilisation*). On passe alors du système linguistique à l'environnement linguistique.

2.4. Rhétorique et aspiration de l'institution

Avec leur distribution de rôles légitimes, les cadres institutionnels sont l'appui principal de la force illocutoire des discours et de leur économie énonciative (ellipses) et argumentative (légitimation préalable). « L'efficacité symbolique du travail de légitimation est étroitement lié au degré de différenciation de ce travail » Bourdieu 1997, p. 151). L'instance légitimatrice a besoin des reflets et des échos des instances légitimées par délégation.

Pour Michel Meyer (2010), le droit et la politique sont des institutions oratoires à part entière, mais leur potentiel résolutoire et leur mission "pacificatrice" doit faire face à la complexe gestion de trois composantes, *ethos*, *logos* et *pathos*, c'est-à-dire à une distribution de la légitimité, de la rationalité et de la sensibilité parmi les sujets impliqués. Bref, l'institution compose une situation chaotique ou donne une résolution partielle aux différends, mais elle projette aussi de nouvelles asymétries et écarte des problèmes en jeu, gérables probablement par des remèdes alternatifs, en tout cas externes à la juridiction traitée.

Ainsi, l'institution fonctionne aussi comme un "tunnel discursif" qui traverse des montagnes de problèmes encore disproportionnés par rapport à la gestion ordinaire du sens. La "galerie" institutionnelle est à la fois monstration de ses trophées (là où on a échappé aux problèmes) et indice vers un terrain supérieur de résolution qui s'imposerait comme un enjeu du futur.

On peut parvenir alors à une nouvelle synthèse définitoire : l'institution est une série de dispositifs qui donnent un encadrement global aux attentes collectives concernant la complémentarité et l'interaction stratégique de certains rôles actantiels, de manière à garantir une appréciation coordonnée des valeurs mobilisées⁹. Par exemple, les prétentions que l'institution légitime sont toujours corrélées à des obligations, ce qui veut dire que face aux institutions la sémantique de l'engagement est doublement contraignante, avec soi-même et vis-à-vis des autres, et doublement gratifiante, *pro domo (sua)* et *pro bono (publico)*

Le fait de traiter des attentes et des appréciations ne peut que justifier l'attribution d'une certaine sensibilité (« délicatesse », comme aurait dit Halliday) à la cause institutionnelle. Socialisation et psychologisation de l'institution sont alors une conséquence de la visée qui en est à la base, ce qui justifie une approche sémiotique. La sensibilisation au langage institutionnel et à ses cadres pratiques est le fondement possible base d'une *confiance* intersubjective sur l'alternance

⁹ Voir le rôle du *garant* dans la sémantique interprétative de F. Rastier (2011).

des positions et sur la responsabilisation symétrique qu'on pourra démontrer tôt ou tard¹⁰. La sensibilité fait partie de l'épistémologie de l'institution.

3. L'institution chargée, l'institutionnalisation alternative

Dans la préface à la deuxième édition de « Les règles de la méthode sociologique », Durkheim souligne que l'aspect le plus important de la recherche disciplinaire est comment une collectivité se représente une institution telle que l'état, la famille, le droit de propriété ou le contrat, la sanction et la responsabilité. La recherche de cette représentation ne peut qu'être indiciaire à partir des « signes extérieurs » capable de la rendre sensible. L'institution n'est pas seulement un lieu de passation des contrats, mais aussi l'espace de théâtralisation d'accords ultérieurs. Les *statuts* attribués aux instances concernées sont des *conditions* régulatrice d'agentivité et par surcroît d'expérience.

Pour comprendre les représentations sociales d'une institution il faut nécessairement reconstruire l'héritage dont elle profite et la comparer à d'autres traditions institutionnelles¹¹. L'institution est toujours en réseau avec d'autres institutions, selon des opérations des délimitations réciproques.

L'institution est la légitimation de ne pas considérer comme sens le non-sens (Merleau-Ponty 2003, p. 138). Mais si le sens peut être déficitaire, il y a aussi le cas contraire : la prolifération des sens. C'est pourquoi l'adoption d'une l'institution nous sauve aussi du délire, à savoir de l'éclatement des pertinences possibles. L'institution fonctionne comme une thérapie contre l'équipollence des sens possibles, ce qui justifie ses filtres, ses dispositifs de sélection, ses recherches de remèdes et de remédiations.

3.1. Discours programmatique et alternatives institutionnelles

La pluralisation est le germe que les institutions héritent de la langue, inoculation d'une sorte de *clinamen* arbitraire en tant que série de coupures incidentes, rayons pertinentiels qui ne cessent de multiplier les facettes des terrains de jeu possibles. Mais l'arbitraire n'est pas un principe unilatéralement imposé. Il y a une institution dès qu'il y a un bilatéralisme de principes. L'équilibre entre

¹⁰ Parsons (1951, pp. 47-48)

¹¹ La sociologie comparée est la sociologie (Durkheim).

normer et *varier* est à la fois un ralentissement de la pluralisation des pertinences et une garantie d'un avenir *marqué* par des projets.

Les institutions sociales encadrent la trajectoire existentielle d'un projet, de son enracinement à la promesse d'un avenir (Merleau-Ponty). Chaque institution relève d'un *discours programmatique* qui, en l'instaurant, voudrait poser les bases, à partir des conditions que son énonciation a respectées, des contraintes que les pratiques encadrées devraient honorer.

En réalité, ce projet d'autosimilarité qui lierait la base programmatique de l'institution à ses pratiques effectives est clivé à la fois par la tentation d'imposer des restrictions ou des concessions ultérieures et par l'exigence d'attribuer des mandats exploratoires à la recherche d'innovation. Bref, l'institution est partagée entre revendications modales (un faculté de soumission, un devoir de contrôle, un pouvoir discrétionnaire, etc.) et délégations d'actions créatrices.

Non seulement l'institution hérite d'une partie d'arbitraire mais la gestion des valeurs qui la définit se révèle partielle et imperfective, c'est pourquoi, tout en se différenciant, elle cherche dans les autres institutions des alternatives (des *bonnes pratiques*, même si hétéronomes). L'invention des dispositifs institutionnels peut parvenir même à la création d'institutions concurrentes, selon des modalités scissipares ou par recombinaison générale des équilibres avec les autres institutions déjà existantes (voir Basso Fossali 2016).

Dans tous les cas, chaque institution participe tôt ou tard à l'institutionnalisation des institutions alternatives, ce qui veut dire que l'héritage de la pluralisation est transmis comme une autosimilarité formelle qui génère en réalité la différenciation entre les institutions. L'éloignement fonctionnel va de pair avec l'invention de nouvelles ressources, entre autres celles qui doivent garantir une communication interinstitutionnelle malgré l'éloignement progressif entre les domaines sociaux et leur processus d'autonomisation.

3.2. Une conscience institutionnelle

La différenciation institutionnelle est le moteur dont la culture se dote afin de déplacer des problèmes de fondement et des paradoxes inépuisables. Dans l'institution, on mesure ainsi un discours programmatique à responsabilité limitée : au fond, la mise en place d'une institution à l'intérieur d'un domaine social intervient pour donner un encadrement à ce qui relève encore de l'impondérable, soit-il menaçant ou prometteur.

Si l'effort stabilisant de l'institution voudrait écrire l'histoire à travers ses actions, elle se doit de limiter parfois à donner des "structures d'appréciation et de gestion" *et* de l'événementialité *et* des actions impénétrables des autres institutions et des autres cultures. Cette succession entre des scénarios d'action protagoniste et des scénarios d'appréciation d'événements semble cautionner l'idée d'attribuer à l'institution une conscience, ce qui peut favoriser son assomption publique en tant que « communauté de pensée » (Fleck 1935).

Par ailleurs, l'institution peut s'irriter pour des actes qui s'encadrent sous sa tutelle mais qui montrent aussi soit une régression patente par rapport à la simplification et l'efficacité de dispositifs déjà disponibles, soit une complexité dont l'ambition n'est plus gérable à travers les paramètres internes, jusqu'au point de mettre en état d'accusation les acteurs qui s'y rapportent.

Cela dit, ces irritations ne peuvent que donner une mesure de la sensibilité institutionnelle et de sa capacité à solliciter des restructurations internes avant un choc plus fort contre l'indétermination de l'environnement. Dans la version de Castoriadis, l'institution ne serait qu'une sorte d'hibernation globale du chaos afin de la condenser et de programmer sa réanimation locale sous forme de créativité (1975, p. 534-35). Cela dit, Castoriadis cherche à renvoyer ce processus de valorisation interne de la négation institutionnelle à l'institution même en une dialectique entre l'institution *instituée* et l'institution *instituant* (cf. Poirier 2011, pp. 456 et ss.).

En tout cas, une institution ne peut pas être identifiée seulement par son organisation systématique, car cela ne pourrait que la réduire à un empire stérile de déductions et de subsomptions. Cela dit, sa juridiction de sens qui aussi un espace de *licéité*¹², c'est-à-dire une *agentivité* non encadrée par des formes préalables d'*autorisation* et qui déploie ainsi des actes sociaux qui ne peuvent pas être réduits à des actes institutionnels. Wilhelm Von Humboldt (1792, tr. it. p. 263), dans son *Essai sur les limites de l'action de l'État*, pensait que la promotion de la liberté et des énergies individuelles était le socle le plus fiable du crédit attribué aux institutions, en particulier lorsque l'adhésion par « conviction » à la vie règlementée laisse en jeu la voie transversale de l'«inclinaison».

L'institution ne peut être seulement un terrain où tester la tolérance de la déviance, même si elle-même peut bien produire des actes qui ne sont pas nécessairement institutionnels, s'auto-accorder ainsi des actions *hors procédure*.

¹² La licéité est le caractère des actes permis par la loi, par mention explicite ou par indifférence vis-à-vis de ses prescriptions et interdictions.

Rien n'empêche alors d'élaborer des catalyseurs et des incubateurs sociaux de créativité, bien que cette dernière semble réfractaire à toute forme de codage. Une méthodologie efficace de créativité semble être garantie par l'implémentation d'inventions techniques inédites.

Le point de vue de l'institution mesure l'efficacité des inventions à partir de la réinscription de facteurs inconnus ou aléatoires dans l'écologie de son organisation métastable.

3.3. *L'institution classificatoire et sa carence épistémologique*

Même si informées par une tradition, les institutions sont caractérisées par des objectifs normalement encore disproportionnés, donc par une recherche d'encadrement de la complexité. Au contraire, les mœurs, sont déjà chez Montesquieu les instances qui règle l'espace infralégislatif (Binoche 2015, p. 187) et qui participent à construire le caractère d'une nation (*De l'esprit des lois*, livre XIX). Comme chez von Humboldt, on trouve l'idée, dans *De l'esprit de lois* de Montesquieu, qu'il faudrait respecter « l'expression optimale des passions indigènes » : les mœurs valorisent et protègent la *licéité* face la froide neutralité de l'institution en lui donnant une sorte de tonalité morale. Mais cela nous indique aussi que hors des institutions on fait appel à des instances suppléantes et que les institutions cherchent à répondre à cette externalisation de fonctions avec auto-examen critique anticipé (colloques, journées ouvertes, etc.). Pourtant, « les lois sont établies, les mœurs sont inspirés (*De l'esprit de lois* livre XIX, section 12, § 2) ; « L'exemple seul peut redresser les mœurs de toute la nation » (section 25, § 1). L'institution peut et parfois doit respecter les *mœurs* : heurter les mœurs est une violence symbolique plus forte de la tyrannie des institutions qui peut parfois attirer une *servitude volontaire* (Binoche 2015, p. 192).

Les institutions doivent présenter des justifications préconstituées à leur recherche spécifique pour garantir un ordre de réalité normée. Selon Mary Douglas (1986), le pouvoir institutionnel est avant tout *paradigmatique* : il arrive à imposer des classements, des catégories, des opérations logiques. La performativité de son action relève avant tout de l'introjection d'une *épistémè* de la part des acteurs sociaux, en répondant ainsi à une exigence perçue de stabilité (*ibid.*, pp. 99-100). C'est pourquoi l'institution semble s'appuyer encore sur des analogies naturelles ou naturalisatrices et sur une prise présumée et privilégiée sur le monde de l'expérience. C'est ce qui disait Saussure, mais pour opposer aux

institutions traditionnelles la langue en tant que institution sui generis sans aucun rapport naturel avec les choses, « institution sans analogie » (Saussure 2002, p. 211). Cela dit, on faudrait parler de « nature seconde » (pour l'institution) et d'« institution première » (pour la nature) (Descombes 1996, p. 112).

Par ailleurs, l'institution est la photographie d'une convergence d'intérêts qui ne pourra que se transformer dans le temps ; c'est pourquoi, elle aurait besoin d'une convention cognitive parallèle capable de la soutenir et de convertir les symboles en indices d'efficacité, fussent-ils de simples réponses en négatif de l'environnement, mais valables, pour une communauté entière, comme des traces convaincantes d'une tentative pertinente et encore prometteuse.

Cela dit, la névrose typique de l'institution est l'insuffisance de son monde à soi, bien qu'il soit défendu comme autonome. Bref, la vocation classificatoire interne ne peut pas abolir une tension de connaissance vers l'environnement et la prétention d'une portée hétéro-référentielle de ses structures. L'exemplarité de l'institution la propose comme la meilleure candidate pour une projection analogisante.

Si « le seul programme de recherche à même d'expliquer comment se créer une valeur collective serait un travail épistémologique » (Douglas 1986, p. 40, en attribuant cette idée fondamentale à Durkheim), une fracture éventuelle entre fondements de valeurs internes et gnoséologie de l'étranger reste sur la scène institutionnelle comme une demande urgente de réinvention des relations entre identité et altérité ou comme la recherche explicite d'un changement de paradigme.

3.4. *L'institution en tant que sémiotique de terrain*

Les médiations sémiotiques auraient un rôle fondamental dans l'articulation entre une voie *extrinsèque*, négociable du sens et une voie *intrinsèque*, voire intime de gestion de la signification. L'institution serait-elle une sémiotique de terrain qui, à travers ses délégués et ses médiations linguistiques, cherche à garantir et à optimiser ce circuit d'appropriation mutuelle entre sens social et psychologique ? On peut bien insister sur le fait que l'institution est un constituant de l'identité individuelle, ce qui suggère que l'agent humain a essentiellement « à découvrir (et non à choisir) ses propres fins » (Sandel 1982 ; Douglas 1986, p. 175). Mais l'insistance sur une individualité fortement imprégnée par l'institution, ne fait pas

chuter les tensions entre les différents rôles assumés par la citoyenneté, de l'administrateur à l'artiste, du conformiste au rebelle.

Les institutions d'un domaine social sont plurielles, souvent dotées d'une légitimation et d'une histoire différentes ; ainsi, la finalisation subjective ne trouve pas de codage dans les institutions, mais un champ tensif de positions stratégiques, caractérisées par une *corrélacion converse* entre *degré d'implication* et *extension de légitimité*, ce qui va complexifier énormément l'évaluation qualitative des responsabilités. Paradoxalement, la hiérarchie institutionnelle cultive la disproportion de ses tâches.

Ainsi, les représentants de la haute hiérarchie institutionnelle escomptent une autorité de jugement qui s'oppose à l'expérience dispersée mais immanente de la communauté de pratique qui appartient au même domaine.

Par rapport aux différents plans de pertinence de l'analyse sémiotique (Fontanille 2008), l'épicentre institutionnel devrait être la garantie de l'efficacité des *intégrations ascendantes*, et donc de la cohérence systématique : des ressources sémiotiques codées et attestées (signes et textes) aux gestions stratégiques et tactiques¹³. Par contre, la communauté de pratique périphérique, dans sa focalisation progressive sur un lieu assigné, là où la matière n'est pas encore adaptée à la forme des conventions protégées, ne peut que s'engager dans des démarches praxiques qui rencontrent les aléas de l'environnement ; c'est pourquoi l'intégration descendante cherche à tirer profit d'une cognition distribuée et à apprendre du terrain la contiguïté heureuse d'autres regards.

« Être du métier », « connaître toutes les ficelles », cette immanence praxéologique exprime différemment l'institution selon une appartenance risquée mais décisive pour la tenue même de l'autonomie d'un domaine.

Fleck (1939) a introduit la notion de « collectif de pensée », dont le style cognitif serait introjecté individuellement de manière irréfléchie et puissante (*ibid.*, p. 43) ou en revanche avec une connexion plus faible, mais paradoxalement plus figée (« communauté de pensée »), ce qui est le cas normalement à la périphérie de la zone d'influence de l'institution. En effet, la perméabilité de la pensée institutionnelle dans la conscience n'est pas seulement un problème de dose ; il y a une tension entre des valeurs *de jure* et des valeurs *de facto*, ce qui affiche le caractère expérimental, voire vulnérable de l'institution, aussi bien que l'hétérogénéité des positions qu'elle garantit. Elle est plutôt un théâtre de la

¹³ Cela pose un problème de *transparence* de ces actes (voir Fontanille 2015, pp. 119 et ss.).

pensée dont le plateau permet la distribution organisée de tensions polémologiques.

Ainsi, si nous avons parlé avec Mary Douglas de la pensée paradigmatique des institutions, il faut ajouter que leur sémiotique de terrain exprime des taxonomies forgées à partir de critères hétérogènes. Le bricolage de critères montre comment le « collectif de pensée » peut cultiver sa propre diaphanéité, voire opacité cognitive. Comme nous l'avons dit, il y a sans doute un imaginaire institutionnel, composé de représentations sans plans d'expression totalement manifestés, et qui garantit une sorte d'« inconscient avisé » à la collectivité : sa mission est faire disparaître le débat, garder des habitus et gérer des paradoxes insolubles.

Mais si l'administration publique des statuts des sujets et des objets sociaux peut être considérée comme coextensive de l'action institutionnelle, il ne manque pas des phases d'inflation de la monnaie institutionnelle (par exemple, inflation des conditions d'admissibilité au corps d'enseignants) qui rendent sensible, aux yeux de la collectivité, la prétention abusive de l'État d'imposer unilatéralement les conditions existentielles des acteurs (voir encore le *statut* social des enseignants aujourd'hui). Les acteurs peuvent croire en les institutions en continuant à jouer entre les vides laissés par les mailles normatives.

3.5. Institution de terrains de jeu

Les institutions permettent de penser la même chose, même si l'identité de la pensée n'est pas une occurrence ou un type (Descombes 1996, tr. it. p. 114) : un état de non-différenciation pragmatiquement efficace.

Les signifiés intersubjectifs relèvent des phénomènes de consensus entre des sujets indépendants (*ibid.*, p. 370, § 8.3). À cet libre accord, fondé sur un universel de ressemblance qui indique tout simplement une « possibilité de relation » (*ibid.*, p. 372), on doit opposer les « signifiés communs » (Charles Taylor) qui concernent des représentations qui sont à la base des institutions (*ibid.*, p. 373). Selon Descombes, l'institution est comme l'esprit objectif d'Hegel qui se décline en modalité de penser et d'agir (*ibid.*, p. 376), sans passer nécessairement par un dialogue, par une négociation ponctuelle. La multiplicité de perspective est déjà introjectée par l'esprit objectif, lequel n'est pas du tout une convergence résistante de représentations, mais une connexion de commensurabilité entre

des représentations individuelles et collectives¹⁴ soumises à des centralisations ou à des périphérisations institutionnelles.

C'est une autre piste pour arriver à la conclusion qu'il n'y a qu'institution de jeux de langage.

Le jeu peut créer de l'ordre (Huizinga 1938), mais comme Eco l'avait souligné, il ne faut pas oublier la distinction entre *game* et *play*, étant donné que le premier indique la matrice systématique du jeu, et donc son ancrage institutionnel, le deuxième une expérience du jeu, par les communautés de pratique, qui peut éventuellement ne pas dépendre d'une partition préalable. Il faudrait se rappeler aussi que le *pure play* (ou *musement*) était à la base de la tentative perçienne d'aller au-delà de l'inférence logique, en dés-institutionnalisant les domaines des valeurs traitées pour les (faire) jouer ensemble.

Il faudrait étudier alors les processus d'institutionnalisation (cf. Zucker 1991) de manière contrastive, d'une part, la contagion de légitimité d'une institution sur les activités qui ont été encadrées à travers elle, d'autre part, les jeux interstitiels dans l'institution et entre les institutions. La "contagion institutionnelle" explique le fait qu'il y a normalement une résistance à la dés-institutionnalisation ; mais l'interstitialité du *play* c'est la dissémination même de l'émergence potentielle de l'invention. La conscience institutionnelle des plis de la loi et des vides normatifs n'est que le signe du fait que l'institution veut s'assurer que l'invention n'ait pas en soi la portée d'une instauration dissidente. Comme nous l'avons dit, l'invention doit être réinterprétée comme créativité interne future.

3.6. Institution et créativité aspectualisées

Le rêve de l'administration productive du sens est le suivant : décrire de manière chiasmatisée la créativité institutionnelle et l'institution créatrice. À partir de cette complémentarité idéalisée, il faudrait aspectualiser l'institutionnalisation aussi bien que la création, sans accepter comme point de départ la performativité locale et unilatérale de leurs actes. Pour les institutions, cette tâche se révèle complexe et paralogique, mais elle ne manque pas de laisser ses traces historiques.

Pour ce qui concerne l'aspectualisation de l'institution, avant la promulgation des règles en vigueur, il y aurait des pourparlers, des accords prometteurs et enfin des contrats. Du côté de la créativité, on pourrait mentionner des intérêts de

¹⁴ Cf. Bienenstock (2001, p. 126).

niche, des implications dans la réaffectation des valeurs et enfin une revendication de paternité autonome. Il est évident que cette genèse de singularité, au-delà de notre reconstruction plutôt triviale, montre en soi l'exigence institutionnelle et privée de survivre sur la base d'un accord renouvelé, ce qui constitue parfois la névrose spécifique de l'artiste (émancipation des normes reconnues et attente de reconnaissance publique). L'attente d'une reconnaissance est un horizon de signification que les institutions laissent en héritage même après leur disparition.

Par ailleurs, l'institutionnalisation du sens n'est pas seulement aspectualisée selon le caractère raisonnable de l'accord ; il y a des implications affectives qui poussent à endiguer l'indétermination avec des fondements institutionnels arbitraires et contraignants, mais susceptibles de limiter, au-delà des ambitions et des inerties, les peurs et les espoirs (Thomas Hobbes).

La demande même d'institutionnalisation relève d'un changement historique : d'une part, « l'idée que la connaissance et l'éthique peuvent être assurées par un apriori de la raison est disparu » ; d'autre part, « la rhétorique publique s'est déplacée d'un apriori des principes à un apriori de la peur et de la nécessité de sécurité » (Luhmann 1993, tr. it. p. 75). Cela veut dire aussi que la politique d'institutionnalisation reconnaît dans un désaccord d'instances contraires (altérités et événements) et dans les risques internes la justification à des remèdes qui n'ont plus rien d'un choix électif, voire d'un horizon utopiste.

On trouve ici une connexion spécifique entre institutions et techniques ; en effet, la technocratie est moins liée à l'évolution des dispositifs qu'à l'exigence de réactiver des motions d'ordre contre les menaces (conservatisme). De plus, elle n'accepte le rôle traductif de l'institution en définissant l'invention comme « une solution technique d'un problème technique » (Louis 2017. p. 49). Si les organisations doivent continuer à prendre des risques, les institutions peuvent se borner à garantir un arrière-plan formel paritaire face à l'incertitude¹⁵.

À ce propos, on pourrait se demander si l'arrière-plan émotif de l'institutionnalisation ne pourrait pas signaler la motivation profonde de la non-coïncidence de l'institution avec la raison instrumentale.

¹⁵ Luhmann a questionné la notion d'institution comme si le *taken for granted* de ses valeurs d'exercice était immédiatement une protection aussi de ses fondements, à tel point qu'elle devient une série des prémisses de comportement émancipées d'un contrôle interprétatif ultérieur. Il y a un engagement à utiliser la performativité des institutions à travers leur dispositif au détriment d'une ré-interrogation de leurs fondements. C'est un oubli payant.

3.7. Résistances, déclinaisons et synthèses institutionnelles

Il est très intéressant d'observer ce qui s'oppose ou résiste à l'institutionnalisation. Selon Talcott Parsons, le contraire de l'institutionnalisation du sens est l'*anomie*. Jepperson (1991) suggère qu'il y a des modèles sociaux persistants, comme l'isolement social, qui sont incapables de seconder le processus d'autoreproduction qui caractérise la vie des institutions (*ibid.*, tr. it. p. 203). Par ailleurs, leur survivance n'est pas garantie s'il n'y a plus une action concrète qui est là pour garantir leur reproduction ; par exemple, une élection démocratique n'est même pas institutionnalisée si elle est une concession contingente d'un pouvoir absolu. Mais quelle est alors la catalyse spécifique qui transforme une reproduction en institution ?

La possibilité de garantir la reproduction est une première réponse, mais il y a un jeu entre les différentes institutions qui est probablement le seul fondement pour garantir cette catalyse et même temps la possibilité de varier les règles (altérer la reproduction sans la dénaturer).

Selon Talcott Parsons, l'institutionnalisation a comme visée une intégration sociale sur le plan relationnel, règlementaire et culturel :

- (i) les institutions relationnelles gouvernent les attentes de rôle en tant que telles (préfiguration de l'assomption et de l'exécution des fonctions normées) ;
- (ii) les institutions règlementaires établissent les limites de légitimité des intérêts et des implications ;
- (iii) les institutions culturelles définissent les obligations à accepter des modèles identitaires et expressifs.

L'hétérarchie des domaines pose des problèmes sur le plan de l'interférence entre une institution et une autre. Par exemple, la mission pédagogique est-elle l'institutionnalisation de la transmission des domaines institutionnalisés ? En tout cas, l'explicitation de formes de transmission culturelle des institutions ne peut qu'être une garantie majeure de continuité.

Cela dit, il ne faut pas traiter les institutions seulement comme des réglementations, des auto-descriptions et des limitations réciproques de juridiction. L'institution est également intégratrice car elle offre à la fois (i) des croisements entre principes caractérisés par une généalogie différente et (ii) des connexions structurales à des rencontres contingentes entre des formes historiques indépendantes. Par exemple, le musée en tant qu'institution sociale

est définitoire d'une fonction et d'un fonctionnement (Davallon 2006, p. 236) lesquels sont les fruits d'un croisement inédit entre deux éléments émergents : l'exposition et le patrimoine (*ibid.*, p. 237). Aujourd'hui, il y a quelqu'un qui estime que l'institution du musée n'a plus le rôle de préserver des images électives, mais la fonction de garantir une parité entre les images au-delà de leur provenance, vu qu'en dehors de cette niche la médiatisation et les modes donnent un primat presque exclusif aux produits du marketing culturel (Boris Groys 2008).

3.8. *L'institution entre principes régulateurs et finalités cachées*

À la tension paradigmatique de l'institution qui procède d'une analyse des composantes en jeu, il faut ajouter une vocation de synthèse dans l'articulation de généalogies de problèmes et de ressources sémiotiques disponibles. La tentation de s'affirmer à travers l'imposition performative de règles se heurte avec la conscience de miser sur des principes régulateurs qui donnent seulement une orientation à l'intégration promise.

Dans le hiatus énorme entre ce qui est en amont (le *comme si* du principe régulateur) et ce qui est en aval (l'établissement performatif des règles), il y a une sorte de légitimation négative, de franchissement catégoriel, fondateur d'une rationalité opératoire aporétique. Une institution n'arrive jamais à éviter des principes régulateurs qui sont enfin des règles fictives, sorte d'infection structurale qui peut être jouée en sortie comme vertu morale mais qui signale aussi la faille d'origine.

On a déjà remarqué que sur l'excès de prétention de l'institution, il faut se taire : leur décor signale qu'il ne faut pas les mettre à nu. Le problème est si les règles que les institutions proposent de manière programmatique tendent à être respectées pour leur efficience ou pour le consensus qui était à la base de ces règles. Et ce consensus repose avant tout sur le fait que « mieux vaut contraindre inadéquatement que ne pas contraindre de tout » (Binoche 2015, p. 197), en laissant à l'administrateur, doté d'un savoir qualifié par Montesquieu comme « sublime », la tâche de choisir les modalités d'application des pouvoirs : selon la lettre du règlement institutionnel ou selon les mœurs.

Au fond, Foucault a essayé de fonder une pensée critique non sur le fonctionnement des institutions – ce qui serait déjà fonctionnel à leur évolution – mais sur leurs postulats non interrogés (*Dits et Ecrits*, 2001, p. 1456). Cela

conduit à découvrir que l'aspect presque sacré des institutions, c'est-à-dire la cohérence productive entre projet téléologique et application, est dépourvue de fondement. En revanche, on découvre un hiatus entre fins déclarées et effets (*ibid.*, p. 1458), ce qui reproduit sur une vaste échelle la divergence entre *illocution* et *perlocution* dans les actes de langage singuliers. Foucault soulignait qu'on profite des institutions avec des finalisations cachées (la prison, avancée comme méthode de correction, a pu servir pour éliminer les ennemis politiques, *ibid.*).

C'est pourquoi le discours programmatique de l'institution a normalement une enveloppe stratégique avec des finalités subordonnées. On connaît la thèse de Foucault : les dispositifs institutionnels sont « des stratégies de rapport de forces supportant des types de savoir, et supportés par eux » (p. 300).

Or, Foucault a remarqué le caractère tout à fait particulier d'une invention culturelle : l'autoanalyse. Mais si elle semble s'émanciper du gage institutionnel afin d'objectiver *in fine* le coût d'appartenance, l'autoanalyse se révèle aussi une technique de soi performative institutionnellement car liée « à une technique de gouvernement des autres » (*ibid.*, p. 1228). Le circuit institutionnel entre langue et société, qui prétend être vertueux (cf. § 2.3.), peut alors se révéler être un court-circuit. Voilà une conclusion partielle qui est aussi un avertissement pour une sémiotique critique qui tarde à se réaffirmer.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Thomas Hobbes, *Leviathan, or The Matter, Forme, & Power of a Common-wealth Ecclesiasticall and Civill* (1561), tr. fr. *Le Léviathan*, Paris, Folio, 2000.

Montesquieu, *De l'esprit des lois* (1748), Paris, Flammarion, 1993.

Wilhelm Von Humboldt, *Ideen zu einem Versuch die Grenzen der Wirksamkeit des Staates zu bestimmen* (1792), tr. fr. *Essai sur les limites de l'action de l'État*, Paris, Les Belles Lettres, 2006 ; tr. it. in *Scritti filosofici*, Torino, Utet, 2004, pp. 127-263.

Essais

Basso Fossali, Pierluigi

2016 « Le geste inventif, la trace réimaginée : nœuds représentationnels entre modalisations d'expérience et d'existence », manuscrit, *Séminaire International de Sémiotique à Paris*, 9 novembre 2016.

Benveniste, Emile

1966 *Problèmes de linguistique générale*, t. I, Paris, Gallimard.

2012 *Dernières Leçons*, Paris, Seuil.

Bienenstock, Myriam

2001 « Qu'est-ce que l'«esprit objectif» selon Hegel ? », *Revue germanique internationale*, n. 15, pp. 103-26.

Binoche, Bertrand

2015 *Introduction à « De l'esprit des lois » de Montesquieu*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Bourdieu, Pierre

1997 *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.

Castoriadis, Cornelius

1975 *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.

Davallon, Jean

2006 *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris, Lavoisier.

Descombes, Vincent

1996 *Les institutions du sens*, Paris, Minuit ; tr. it. *Le istituzioni di senso*, Genova, Marietti, 2006.

Séminaire International de Sémiotique à Paris
2017-18

Douglas, Mary

1986 *How institutions think*, Siracuse, Siracuse University Press ; tr. fr. *Comment pensent les institutions?*, Paris, La Découverte, 2004.

Durkheim, Emile

1895 *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan ; nouv. éd. Paris, Payot, 2009.

Eco Umberto

1973 « Homo ludens oggi », in J. Huizinga, *Homo ludens*, Torino, Einaudi.

1979 *Lector in fabula*, Milano, Bompiani ; tr. fr. *Lector in fabula. Le rôle du lecteur*, Paris, Grasset, 1985.

Fleck, Ludwik

1935 *Entstehung und Entwicklung einer wissenschaftlichen Tatsache*, Basel, Benno Schwabe & Co ; tr. fr. *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005 ; nouv. éd. Paris, Flammarion, 2008.

Fontanille, Jacques

2008 *Sémiotiques des pratiques*, Paris, PUF.

2015 *Formes de vie*, Liège, PULG.

Foucault, Michel

2001 *Dits et écrits*, tome 2 : 1976 – 1988, Paris, Gallimard.

Geertz, Clifford

1966 « La religion comme système culturel », dans *Essais d'anthropologies religieuses*, Paris, Gallimard.

Groys, Boris

2008 *Art power*, Cambridge (Mass.), The Mit Press.

Halliday, Michael A. K.

1978 *Language as social semiotic. The social interpretation of language and meaning*, London, Arnold; tr. it. *Il linguaggio come semiotica sociale. Un'interpretazione sociale del linguaggio e del significato*, Bologna, Zanichelli, 1983.

Hofstadter, Douglas

1979 *Gödel Escher, Bach: An Eternal Golden Braid*, New York, Basic Books ; tr. fr. *Gödel Escher, Bach : Les Brins d'une Guirlande Éternelle*, Paris, Dunot, 1985.

Huizinga Johan

1938 *Homo ludens, proeve eener bepaling van het spel-element der cultuur*, Haarlem, H.D. Tjeenk Willink & Zoon ; tr. fr. *Homo ludens, essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, 1988.

Séminaire International de Sémiotique à Paris
2017-18

Husserl, Edmund

- 1921 « Gemeingeist I. – Person, personale Ganze, personale Wirkungsgemeinschaft. Gemeinschaft-Gesellschaft »; Gemeingeist II. – Personale Einheiten höherer Ordnung und ihre Wirkungskorrelate », dans « Husserliana », XIV, *Zur Phänomenologie der Intersubjektivität*, The Hague, Nijhoff, 1973.
1931 *Cartesianische Meditationen und Pariser Vorträge*, « Husserliana », I, The Hague, Nijhoff, 1991 ; tr. fr. *Méditations cartésiennes*, Paris, Vrin, 1994.

Jepperson, Ronald L.

- 1991 « Institutions, Institutional Effects, and Institutionalism », in W. W. Powell & P. J. Di Maggio (éds.), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago, The University of Chicago Press; tr. it. *Il neoistituzionalismo nell'analisi organizzativa*, Torino, Edizioni di comunità, 2000.

Ladmiral, Jean-René

- 1980 « Traduction philosophie et linguistique d'intervention », *Linx*, hors-série n°1, « Les sciences humaines : Quelle histoire ! », vol I , pp. 64-74.

Louis, Axelle

- 2017 *L'évolution contemporaine de la notion de brevetabilité*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

Luhmann, Niklas

- 1993 « È lecito tutto ciò che è possibile ? », *Bollettino dell'Università di Bologna*, réed. dans *Il paradigma perduto*, Roma, Meltemi, 2005, pp. 71-75.

Mangueneau, Dominique

- 2015 *La philosophie comme institution discursive*, Limoges, Lambert Lucas.

Merleau-Ponty, Maurice

- 2003 *L'institution, la passivité. Notes de cours au Collège de France (1954-1955)*, Paris, Belin, 2003 ; nouv. éd. 2015.

Meyer, Michel

- 2008 *Principia Rhetorica*, Paris, Fayard.

Parsons, Talcott

- 1951 *The social System*, London, Routledge & Kegan Paul.

Perreau, Laurent

- Le monde social selon Husserl*, Dordrecht, Springer.

Poirier, Nicolas

- 2011 *L'ontologie politique de Castoriadis. Création et institution*, Paris, Payot & Rivages.

Rastier, François

- 2011 *La mesure et le grain*, Paris, Champion.

Séminaire International de Sémiotique à Paris
2017-18

Sandel, Michael

1982 *Liberalism and the limits of justice*, Cambridge, Cambridge University Press.

Saussure, Ferdinand de

2002 *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

Schnell, Alexander

2010 « La refondation de la phénoménologie transcendantale chez Marc Richir », *Eikasia. Revista de Filosofía*, VI, n. 34.

Searle, John

1995 *The Construction of Social Reality*, The Free Press ; tr. fr. *La Construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard, 1998 ; tr. it. *La costruzione sociale della realtà*, Milano, La Comunità, 1996.

Zucker, Lynne

1991 « The Role of Institutionalism in Cultural Persistence », in W. W. Powell & P. J. DiMaggio (éds.), *The new institutionalism in organizational analysis*, Chicago, The University of Chicago Press.

Pierluigi Basso Fossali